

Séance du 31 Mars 1936

L'an mil neuf cent trente six, le trente-un Mars, à 21 heures, le Conseil Municipal de la ville de Montbréjeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Roger de Lassus Maire.

Présents: M. M. Bouche, Marégot, Barone, Castet, Blanchard, Beyret, Giraudon, Ladère, Juyssieur, Porbessan, Boudoumet, Vallet, Pirabeut, Isnard, Seilhan, Suberbielle,

Absents: Oume, Beycheune, Sabazle.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Intérieur à M. le Préfet de la Haute-Garonne relative au projet de transformation de l'abattoir comportant une demande de subvention sur le produit des fees.

Le projet n'ayant donné lieu à aucune objection d'ordre technique ou administratif a été retourné avec les plans et devis revêtus des visa d'approbation et muni de l'autorisation ministérielle de commencer immédiatement les travaux.

M. le Ministre ajoute que toutefois, il ne saurait aucunement préjuger du montant de la subvention que la Commission de répartition a seule qualité pour fixer.

En conséquence, M. le Maire indique à l'Assemblée communale qu'elle a le choix entre les deux solutions suivantes et l'invite à se prononcer :

1° Attendre l'octroi des subventions de l'État et du Département (celle-ci étant subordonnée à celle-là) avant de parfaire la dotation financière des travaux et mettre ceux-ci en adjudication;

2° Contracter dès maintenant un emprunt égal à la totalité de la dépense en se réservant d'affecter plus tard, à un remboursement anticipé de cet emprunt les subventions qui seront accordées à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré longuement :

Considérant que le projet de transformation de l'abattoir déjà ancien, sérieusement étudié, a reçu l'approbation de M. le Ministre; que l'autorisation de commencer les travaux a été accordée, nonobstant les subventions de l'État et du Département dont l'octroi ne pourra éventuellement avoir lieu qu'en fin d'année;

Considérant qu'un plus long retard dans l'exécution de ces travaux devient très préjudiciable aux intérêts de la commune qui est obligée de recourir de temps à autre à des travaux de réparations provisoires grevant fortement le budget communal mais qui sont indispensables pour éviter de plus grands dégâts;

Décide :

1° de contracter dès maintenant un emprunt égal à la totalité de la dépense, en se réservant d'affecter plus tard à un remboursement anticipé de cet emprunt les subventions qui seront accordées à la commune;

2° de commencer les travaux le plus tôt possible.

Demande de subvention
par le F. C. M.

Le Maire donne lecture d'une lettre du Foot-Ball Montrejeanais sollicitant une subvention pour l'aider à clore son terrain. -

Le budget ne permettant pas de double subvention, cette demande ne peut être accueillie.

Demande d'acquisition
Savo

Le Maire donne lecture d'une lettre de M. Savo Gaudens demandant à acquérir la parcelle de bois appartenant à la ville sur le territoire de Cuguron. L'expert a été chargé d'un rapport à ce sujet; on attendra le dépôt de ce rapport pour en délibérer.

Immeuble Besins

La Commission des Travaux s'est réunie pour visiter l'immeuble Besins en vue de son acquisition. Son président, M. Dorbessan expose que ce local peut, tel qu'il est, servir de Mairie

